

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé  
Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

**2012 DASES 447G** Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris (18e) pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Crésus Ile-de-France - Paris a pour objet de promouvoir la connaissance, le traitement et la prévention des phénomènes de surendettement, d'exclusion financière et bancaire et de favoriser une pratique prudente et éclairée de l'argent.

Cette association est née, en avril 2011, de la fusion entre l'association Crésus Ile-de-France et l'association Crésus Paris. L'objectif de cette fusion est de mutualiser les moyens des deux structures, de rationaliser leurs activités communes, et ainsi, de renforcer leur efficacité. L'association Crésus Ile-de-France – Paris compte une soixantaine de bénévoles et cinq juristes salariés.

Cette association est soutenue par le Département de Paris depuis 2010.

A Paris, elle mène une action d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes surendettées, comprenant un dispositif de conseil et d'aide à l'accès au droit pour les personnes en situation de sur-endettement ou de fragilité financière, un accompagnement dans la mise en place des dossiers de surendettement, un accompagnement individuel à la gestion budgétaire, un dispositif pédagogique collectif intitulé « l'argent, parlons-en » (comprenant un cycle de formations, des ateliers de mise en application et des groupes de parole) et une aide à l'accès au micro-crédit personnel (en partenariat avec le Crédit Municipal de Paris).

L'association reçoit le public dans ses locaux tous les jours de 9h30 à 20h, mais également dans différentes permanences mises en place dans le cadre de partenariats, en particulier avec les services sociaux (DASES - CASVP), auxquels elle apporte son expertise technique dans les accompagnements assurés par les travailleurs sociaux, notamment pour leurs dossiers les plus complexes. Des permanences ont notamment été mises en place dans les services sociaux départementaux de polyvalence du 5<sup>ème</sup> arrondissement (pour les six arrondissements du Centre de Paris), des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements, ainsi que dans les Points d'accès au Droit du 13<sup>ème</sup> et du 18<sup>ème</sup> arrondissements.

Compte tenu de son expertise, l'association produit également des analyses relatives aux familles surendettées. Elle mène notamment une étude sociologique relative aux personnes surendettées à Paris. Cette étude, conduite par un bénévole de l'association doctorant en sociologie, est élaborée à partir, notamment, de fiches d'entretien avec les usagers sur-endettés de l'association.

L'activité de l'association, en 2011, est en hausse par rapport aux années précédentes. En effet, 2.912 entretiens de conseil ont été réalisés dans les permanences parisiennes, en hausse de 29 % par rapport à

2010, dont 78 % pour des Parisiens. 1.339 entretiens ont été conduits au sein des permanences réalisées dans les services sociaux départementaux de polyvalence, soit 46 % des entretiens. En outre, 10 % des personnes reçues au siège ou dans d'autres permanences sont orientées par les travailleurs sociaux.

L'association constate une prédominance des personnes isolées et des familles monoparentales, notamment des femmes, parmi les personnes accueillies. 17 % d'entre elles sont demandeurs d'emploi, et 9 % sont allocataires du RSA.

43 personnes ont bénéficié d'un accompagnement budgétaire individualisé, en hausse de 39 % par rapport à 2010. 88 séances ont été organisées dans le cadre du dispositif d'éducation budgétaire et bancaire intitulé « L'argent, parlons-en », qui a accueilli 118 participants différents, soit une hausse de 66 % par rapport à 2010.

Par ailleurs, l'association a organisé à la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en juin 2012, une conférence – débat sur le thème de l'accompagnement des personnes sur-endettées, qui a réuni environ 150 personnes, dont une forte proportion de travailleurs sociaux.

L'association, dont l'ancien local ne présentait pas les conditions adéquates pour la réception du public (surface réduite, accessibilité...), est en cours d'installation dans des locaux adaptés situés 12 rue Jean Bouton - Place Henri Frenay à proximité de la gare de Lyon dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Ces locaux, propriété de la RIVP et d'une surface de 250 m<sup>2</sup>, seront mutualisés avec l'association Môm'Frenay, du réseau Môm'artre.

L'association sollicite du Département de Paris, au titre de l'année 2012, l'octroi d'une subvention de fonctionnement afin de pouvoir poursuivre le développement de son action et étendre le nombre de personnes bénéficiant de ses services sur le territoire parisien.

L'action de cette association en matière de prévention et d'accompagnement des personnes en situation de surendettement et d'exclusion bancaire est complémentaire du dispositif de micro-crédit personnel que la collectivité parisienne a mis en œuvre. En outre, l'association apporte une expertise sur la thématique spécifique du surendettement, complémentaire avec l'action des services sociaux parisiens.

Compte-tenu de ce qui précède, de la montée en puissance de l'activité de l'association, de sa situation financière, et de l'intérêt que présente cette action en matière de lutte contre les exclusions et d'insertion, je vous propose d'attribuer à l'association Crésus Ile-de-France - Paris une subvention de fonctionnement de 20.000 euros, au titre de l'année 2012, pour l'action de prévention et d'accompagnement des personnes en situation de surendettement qu'elle mène à Paris.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général



**2012 DASES 447G** Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris (18e) pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du \_\_\_\_\_, par lequel M. Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose de conclure une convention annuelle d'objectifs avec l'association Crésus Ile-de-France – Paris pour l'attribution d'une subvention de 20.000 euros au titre de l'année 2012 pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement.

Sur le rapport présenté par Mme Olga Trostiansky au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris, 15 rue des Abbesses (18e), pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement, pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Crésus Ile-de-France - Paris (X09081 - 18042), au titre de 2012 (2012\_06820).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'autres interventions sociales à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.